

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2024

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS73

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 6

À la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« ces dernières »

le mot :

« elles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.